



**Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives**  
**SAISON 2018/2019**

**PROCES-VERBAL N° 18**

---

**Réunion du mardi 20 novembre 2018**

---

**Président : M. DENIS**

**Présents : MM. JEREMIASCH – LAWSON – GODEFROY**

**Excusés : MM. MARTIN – ORTUNO – VESQUES – LANOIX**

---

**Votre messagerie @lpiff.fr évolue.**

Durant les mois de novembre et décembre 2018, la Ligue de Paris Ile de France de Football va mettre en place votre nouvelle messagerie @lpiff.fr sur la plateforme de Google « G Suite ». Votre adresse de messagerie ne changera pas et restera sous la forme [compte]@lpiff.fr, mais votre mail sera consultable depuis Gmail (en version web et sur l'application mobile). Un guide complet ainsi qu'une vidéo ont été créés pour vous accompagner pendant cette migration qui sera finalisée le mardi 18 décembre 2018. Pour toute demande d'information vous pouvez vous adresser à [eblazeix@fff.fr](mailto:eblazeix@fff.fr)

\*\*\*\*\*

**VILLE DE PARIS (75)**  
**STADE DEJERINE – NNI 75 120 02 01**

Suite à un entretien téléphonique avec M. SAVIDAN de la Direction de la Jeunesse et des Sports, le rendez-vous pris pour le mardi 27 novembre 2018 sur place afin de contrôler l'éclairage du terrain susnommé dans le cadre d'une confirmation de classement est reporté au mardi 04 décembre 2018 à 18 h 00. M. JEREMIASCH représentera la C.R.T.I.S. et fournira les documents. La C.R.T.I.S. remercie la Ville de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle.

Communication de la présente information est faite à M. SAVIDAN, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL DE MARNE.

**VILLE DE VIRY CHATILLON (91)****GYMNASSE EDMOND DELFOUR – NNI 91 687 99 02**

Suite à un entretien téléphonique avec M. SIMONNEAU de la Mairie de VIRY CHATILLON, dans le cadre du classement initial du gymnase susnommé, un rendez-vous a été pris le lundi 26 novembre 2018 à 8 h 30 sur place pour le contrôle des installations par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S.. Il sera également effectué le contrôle de l'éclairage et la C.R.T.I.S. demande à la Ville de bien vouloir marquer les 15 points de contrôle. Toutes les installations devront être accessibles et le terrain devra être en configuration match Futsal (voir avec club de NEW TEAM 91 – 580838). Les documents de classement ont déjà été transmis à M. SIMONNEAU.

Information communiquée à M. SIMONNEAU,, au club de Futsal NEW TEAM 91 et à la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE.

**VILLE DE DAMMARIE LES LYS (77)****GYMNASSE JACQUES ANQUETIL – NNI 77 152 99 03**

La C.R.T.I.S. demande de lui faire parvenir l'arrêté d'ouverture au public et le procès-verbal de la Commission de Sécurité. Un rendez-vous sera pris dès réception et la Commission procédera à l'homologation des installations susnommées.

Information communiquée à Madame DUCOIN, Responsable du Service des Sports de la Mairie de DAMMARIE LES LYS.

**CLASSEMENT ECLAIRAGE FEDERAL****VILLE DE MEAUX (77)****STADE ALBERTO CORAZZA – NNI 77 284 01 01**

Mesures relevées par M. JEREMASCH le 14 novembre 2018.

Total des points : 8654 lux

Eclairage moyen : 346 lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport E min/E max : 0,59

**Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.**

**CLASSEMENT ECLAIRAGE REGIONAL****VILLE DE MONTESSON (78)****STADE DES PETITS CHENES – NNI 78 418 01 02**

Mesures relevées par M. DENIS le 15 novembre 2018.

Total des points : 4827 lux

Eclairage moyen : 193 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E min/E max : 0,60

**Avis favorable pour un classement initial en niveau E5 jusqu'au 20/11/2020.**

**CLASSEMENT ECLAIRAGES FUTSAL****VILLE DE PARIS (75)****GYMNASSE MAX ROUSIE – NNI 75 117 99 01**

Mesures relevées par M. MARTIN le 04 octobre 2018.

Total des points : 13364 lux

Eclairage moyen : 891 lux

Facteur d'uniformité : 1.20

Rapport E min/E max : 0,95

Hauteur des feux sous plafond : 11 m

**Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau EFutsal 1, sous réserve de l'avis de la C.F.T.I.S..**

**VILLE D'AUBERVILLIERS (93)**

**GYMNASE GUY MOQUET – NNI 93 001 99 02**

Mesures relevées par M. ORTUNO le 29 octobre 2018.

Total des points : 3610 lux

Eclairage moyen : 240 lux

Facteur d'uniformité : 0.60

Rapport E min/E max : 0,42

Hauteur des feux sous plafond : 18 m

**Avis favorable pour un classement initial en niveau EFutsal 3.**

**CLASSEMENT TERRAINS**

**VILLE DE MEAUX (77)**

**STADE DU RESPECT – NNI 77 284 04 01**

Installations visitées le mercredi 14 novembre 2018 dans le cadre d'un changement de niveau (6 à 5 gazon) à la demande du club et de la Ville.

Etaient présents lors de cette visite MM. MALINGE, Directeur du Service des Sports, SURVILLE, Président du club, DOROL, Directeur Sportif du club et SCOARNEC de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE.

Le rapport de cette visite, effectuée par M JEREMIASCH, sera envoyé à M. MALINGE, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement en niveau en 5 jusqu'au 20/11/2020.**

**VILLE DE L'ISLE ADAM (95)**

**STADE PHILIPPE GRANTE – NNI 95 313 01 01**

*Reprise de dossier.*

Installations visitées par M. PLASSART de la C.D.T.I.S. du District du VAL D'OISE le 04 mars 2015.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de niveau 5.**

**CLASSEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES FUTSAL**

**VILLE DE PARIS (75017)**

**GYMNASE MAX ROUSIE – NNI 75 117 99 01**

Installations visitées par M. MARTIN le 04 octobre 2018.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement de niveau Futsal 1, sous réserve de l'avis de la C.F.T.I.S..**

**VILLE D'AUBERVILLIERS (93)**

**GYMNASE GUY MOQUET – NNI 93 001 99 02**

Installations visitées par M. ORTUNO le 29 octobre 2018.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement initial de niveau Futsal 3.**

**DEMANDE D'AVIS PREALABLE**

**VILLE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES (77)**

**STADE JAMES RUZZANTE – NNI 77 438 01 01**

Cette installation était classée au niveau 6 jusqu'au 03/02/2012.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable de la Municipalité pour la rénovation du Stade Municipal.

Elle émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour la mise en place de terrains en gazon synthétique de niveau 5 ou 6 SYE, avec la construction d'un éclairage de niveau E5, **sous réserve du respect du Règlement des Terrains** applicable depuis le 31 mai 2014, avec la prise en compte des observations suivantes :

. les dégagements le long des lignes de touche devront être portés à 2,60m pour « absorber » les buts de foot A8 rabattus ;

. faire le tracé A8 conformément à l'annexe1.2 du Règlement des Terrains.

La Commission rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance **de cinq années d'utilisation**.

<b>DOCUMENT A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.</b>
---

**VILLE DE CHATOU (78)**

**STADE CHARLES FINALTERI – NNI 78 146 01 01**

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S la demande d'avis préalable pour une installation sportive pour un classement du terrain en niveau 4 ou en travaux.